



Mon propriétaire me réclament des charges locatives non mentionné

Par **maton**, le **12/10/2011** à **14:59**

Bonjour,
cela fait 4 ans que je loue cette maison et ma propriétaire me réclame des charges et une augmentation du loyer non prévu au départ dans le bail, a t-elle le droit? puis- je m'opposer a ce paiement? merci de me répondre

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **15:11**

Il faut relire le bail

- est-ce qu'il y a une clause d'augmentation annuelle ?
- est-ce une location vide (si oui, vous payez uniquement des avances sur charges qui doivent se régulariser) ?

Par **maton**, le **14/10/2011** à **14:24**

bonjour,

oui sur mon bail il y a une clause de révision du loyer mais tout est resté en blanc elle n'avait rien marqué puisqu'elle n'applique pas cette augmentation depuis le début et maintenant elle décide d'un coup de me le facturé, en plus elle a falsifié le bail car elle a rajouté au stylo et

m'en a envoyé une photocopie, et oui c'est une location vide mais elle ne me jamais fait payé les ordures ménagères.

en fait elle est de tres mauvaise foi et tres pres de ses sous, elle me réclame tout ça car je me suis rendu compte qu'elle me devait presque 600 euros car la caf a été augmenté et elle ne m'en a pas informé, elle touche directement la caf sur son compte, du coup elle comprend rien et je sais pas elle doit croire que c'est moi qui l'escroque, donc je ne lui ai pas payé deux mois pour me rembourser et elle ne veux pas me donner les quittances

Par mimi493, le 14/10/2011 à 14:29

Donc la clause d'augmentation existe et vous aviez l'obligation, de vous-même, de payer tous les ans, le loyer réévalué. Si vous ne l'avez pas fait, le bailleur est en droit de demander les reliquats de loyer sur 5 ans

La TEOM est une charge récupérable donc elle a le droit de vous la faire payer. Normal.